Image not found or type unknown

travaux de canalisations sur terrain prive

Par **mimimoselle1**, le **21/06/2012** à **15:31**

bonjour,

Une queston m'interpelle,
Ce jour une entreprise de travaux public , doit mettre des tuyeaux de canalisations le long de la berge du ruisseaux qui longe notre terrain et elle doit passer sur mon terrain pour deposer ces tuyeaux
A t elle le droit de passer sans avoir prevenu au prealable les proprietaires des terrains car ni la commune ne nous a prevenu de ce passage.

Que dois je faire, car les travaux ont deja bien comlmence et le maitre d'oeuvre ne se pas quoi faire non plus.
merci de votre reponse assez rapidement

sinceres salutations

Par **youris**, le **22/06/2012** à **10:25**

bjr,
personne n'a le droit de pénétrer sur votre propriété sans avoir l'autorisation du propriétaire.
prenez quelques photos (ou constat d'huissier) et prévenez le maire de cette situation.
dans l'attente d'une réponse du maire, vous pouvez demander à l'entreprise de quitter votre propriété avec son matériel.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés